

Calendrier du suivi formatif et de l'évaluation des stagiaires (alternants et temps complets) dans l'application ASTUCE-ESPE - 2nd degré

Accès à l'application ASTUCE-ESPE pour les personnels ayant une adresse académique : avec identifiant et mot de passe de messagerie : <http://pia.ac-grenoble.fr> dans l'onglet ARENA, menu « Gestion des personnels »

Accès à l'application ASTUCE-ESPE pour les personnels qui n'ont pas d'adresse académique (tuteurs ESPE ou des organismes de formation, ...) : avec l'adresse mail et le mot de passe reçu par l'application : <https://bv.ac-grenoble.fr/astucespe/espe.php>

Suivi formatif

Première période du 1^{er} septembre 2019 au 20 décembre 2019	
Auto-positionnement du stagiaire	Avant le 18 novembre 2019
Bilan du tuteur académique	Avant le 2 décembre 2019
Rapport intermédiaire du chef d'établissement	Avant le 2 décembre 2019
Possibilité de saisie d'un bilan par le tuteur INSPE* et par un inspecteur, notamment si une visite a été effectuée	Avant apposition de l'avis intermédiaire de l'inspecteur référent
Avis intermédiaire de l'inspecteur référent en lien avec le correspondant stage de l'INSPE	Avant le 13 décembre 2019
Le stagiaire atteste de la prise de connaissance des bilans, rapports et avis	Pour le 20 décembre 2019

Seconde période du 6 janvier 2020 au 17 avril 2020	
Auto-positionnement du stagiaire (à compter du 21/02/2020)	Avant le 16 mars 2020
Bilan du tuteur académique	Avant le 23 mars 2020
Rapport intermédiaire du chef d'établissement	Avant le 23 mars 2020
Possibilité de saisie d'un bilan par le tuteur INSPE* et par un inspecteur, notamment si une visite a été effectuée	Avant apposition de l'avis intermédiaire de l'inspecteur référent
Avis intermédiaire de l'inspecteur référent en lien avec le correspondant stage de l'INSPE	Avant le 6 avril 2020
Le stagiaire atteste de la prise de connaissance des bilans, rapports et avis	Pour le 17 avril 2020

La direction de l'INSPE ou de l'établissement de formation du stagiaire, ainsi que les jurys des mentions des masters MEEF pourront prendre connaissance des documents liés au suivi formatif dans le cadre de l'évaluation de l'UE stage du master MEEF.

(*) Le tuteur INSPE doit établir un bilan pour au moins l'une des deux périodes. Les stagiaires affectés à temps complet ne sont pas concernés, c'est la division de la Formation Tout au Long de la Vie qui donnera un avis en fin d'année scolaire.

Evaluation terminale

Du 4 mai 2020 au 15 juin 2020	
Rapport du tuteur académique	Avant le 20 mai 2020
Avis du chef d'établissement	Avant le 20 mai 2020
Avis de l'inspecteur désigné par la rectrice	Pour le 3 juin 2020
Avis de la direction de l'INSPE/ISFEC ou de la FTLV pour les stagiaires à temps complet	Pour le 15 juin 2020 <u>matin</u> (hors agrégés) Pour le 25 mai 2020 (agrégés)
Dates prévisionnelles des jurys d'évaluation (hors agrégés)	24 et 25 juin 2020

La direction de l'INSPE ou de l'établissement de formation du stagiaire, ainsi que les jurys des mentions des masters MEEF, n'auront pas communication du rapport du tuteur académique, ni des avis de l'inspecteur et du chef d'établissement qui sont des pièces destinées au jury ou pour les agrégés à l'inspection générale.

D'une manière générale, les avis et rapports finaux ne sont pas directement portés à la connaissance des stagiaires. Ils pourront, conformément aux textes en vigueur, consulter l'ensemble des pièces de leur dossier selon des modalités qui leur seront précisées ultérieurement.